

# Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 16 janvier 2017

## Des gestes simples pour réduire les sources de pollution dans les cours d'eau à salmonidés

Compte-tenu des faibles précipitations dans le département du Jura depuis le mois de décembre 2016, et de la vigilance actuellement observée sur les cours d'eau à salmonidés (classés en 1ère catégorie piscicole), liée à la fin de la période de reproduction pour les truites fario, la pollution émise par les activités humaines doit être limitée.

Le préfet du Jura rappelle que des gestes simples permettent de réduire les sources de pollution dans les cours d'eau.

Il est effectivement recommandé :

- aux particuliers :
  - d'éviter des consommations excessives d'eau, en utilisant des détergents sans phosphates,
  - de veiller au bon entretien si tel est le cas, du système d'assainissement non collectif. La vidange doit être réalisée (par un vidangeur agréé) tous les quatre ans pour la plupart des fosses toutes eaux.
- aux collectivités :
  - de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif,
  - de surveiller, surtout en cas de grand froid, les systèmes hydrauliques et électromécaniques des stations d'épuration,
  - d'être particulièrement vigilant si des points d'accumulation de pollution sont connus dans les réseaux.
- aux agriculteurs :
  - de limiter les épandages,
  - de veiller à la maîtrise des rejets dans le milieu naturel ou dans des réseaux de collecte.
- aux entreprises : d'accorder une attention particulière aux rejets qui pourraient être effectués dans le milieu naturel ou dans des réseaux de collecte.

Le constat d'une pollution ou d'une mortalité importante de poissons peut être signalé aux maires des communes concernées ou à l'un des services suivants :

- Direction départementale des territoires du Jura (service en charge de la police de l'eau ([ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr)) ;
- Agence française pour la biodiversité ([sd39@onema.fr](mailto:sd39@onema.fr)) ;
- Gendarmerie ;
- Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

### PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
consultez notre site internet  
[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique  
« horaires »



@Prefet39